



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04135

Numéro SIREN : 510 816 804

Nom ou dénomination : 4 R

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2013 sous le numéro de dépôt 66276



1306634001

DATE DEPOT : 2013-07-18

NUMERO DE DEPOT : 2013R066276

N° GESTION : 2009B04135

N° SIREN : 510816804

DENOMINATION : 4 R

ADRESSE : 4 rue Rougemont 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/07/02

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE :

0934135

4R

Société à responsabilité limitée au capital de 250.000 euros

Siège social : 4 rue Rougemont, 75009 Paris

510 816 804 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

18 JUIL. 2013

Sous le N° :

R66276

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DB,

DU 2 JUILLET 2013

Chgt. d'enseigne

Le 2 juillet 2013,

A 19 heures,

Au siège social,

La société SUD INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 3.846,40 euros, dont le siège social est situé au 18 rue Louis Haussmann, 78000 Versailles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 510 667 173,

Associé unique de la société 4 R,

Représentée par Valérie Chauchat, en sa qualité de co-gérante,

Déclare être appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement d'enseigne ;
- Pouvoir pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il est également constaté la présence de Monsieur Emmanuel Reynier, co-gérant de la société.

L'associé unique constate que sont à sa disposition les documents suivants :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des décisions proposées ;
- les statuts de la société.

La gérance donne lecture de son rapport, puis l'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Changement d'enseigne

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de modifier l'enseigne de la société et d'adopter celle de « O' FRENCHY », aux lieu et place de « SACRE FRENCHY ! ».

SECONDE DECISION

Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et le nouveau co-gérant.

Fait à Paris,

Le 2 juillet 2013,

En trois originaux



Pour la société SUD INVEST
Madame Valérie Chauchat